

Questionnaire

Évaluation du contrat de ville 2015-2022 de Châtellerault auprès des partenaires financeurs et signataires

La politique de la ville est définie comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants, se traduisant par l'instauration d'un contrat de ville. Le contrat de ville de Châtellerault a été signé en 2015 pour la période 2015-2020 puis prolongé jusqu'en 2022.

Par circulaire du 14 décembre 2021, les copilotes de la politique de la ville sont invités à engager l'évaluation des contrats de ville 2014-2022 et d'en restituer les éléments d'ici juin 2022. Ces travaux permettront de contribuer à la préparation de la prochaine contractualisation politique de la ville à l'échelle nationale et locale.

Nous avons élaboré ce questionnaire de 20 questions à destination de l'ensemble des partenaires signataires et financeurs du contrat de ville de Châtellerault. Votre participation est essentielle pour réaliser cette évaluation.

Pour rappel, vous trouverez le contrat de ville et son avenant en faveur des quartiers prioritaires en ligne au lien suivant : <https://www.grand-chatellerault.fr/imaginer/contrat-de-ville>

I. Identité de la structure

Nom de la structure :

Nom et prénom du répondant :

Mail :

Numéro de téléphone :

Le(s) pilier(s) d'intervention de votre structure :

(Plusieurs choix possibles)

- Développement économique et l'emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Au sein de votre structure, avez-vous une personne référente pour le suivi de la politique de la ville ? Si oui, veuillez renseigner les informations suivantes :

- Nom / Prénom :

- Fonction :
- Mail :

II. Les enjeux du contrat de ville

**Ces enjeux sont issus des orientations définies dans le contrat de ville 2015-2022.*

Vous êtes concernés par le pilier « Développement économique et l'emploi »

Q1. Pensez-vous que le contrat de ville a permis le développement d'activités économiques et commerciales dans les quartiers prioritaires ?

** Mobilisation des entreprises locales en faveur des habitants des quartiers prioritaires, développement de projets spécifiques de quartier...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q2. Pensez-vous que le contrat de ville a permis la création d'activité et l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires ?

**Soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires, coordination des dispositifs et des acteurs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q3. Pensez-vous le contrat de ville a permis de lever des freins à l'insertion et l'emploi dans les quartiers prioritaires ?

** Actions spécifiques auprès des jeunes, lutte contre l'illettrisme, favoriser la mobilité professionnelle, aide à la garde d'enfants, au logement, à la santé...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q4. Concernant le pilier « Développement économique et l'emploi » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ L'engagement des partenaires

- ◆ La qualité des actions proposées par les associations
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Q5. Concernant le pilier « Développement économique et l'emploi » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance de dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Des actions peu appropriées aux besoins identifiés
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Vous êtes concernés par le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Q6. Pensez-vous que les différentes opérations urbaines (renouvellement urbain dans le quartier d'Ozon, OIR Lac-Renardières et Action Cœur de ville ...) ont permis d'améliorer le cadre de vie, de renforcer l'attractivité de ces quartiers et leur désenclavement ?

** Rénover l'habitat, favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale, valoriser les atouts des quartiers, créer des liens entre les quartiers et le reste de la ville, renforcer le rôle intégrateur et de mixité des équipements socioéducatifs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q7. Pensez-vous que le contrat de ville a permis de renforcer la gestion urbaine de proximité ?

** Participer à la définition de projets structurants dans les quartiers, renforcer les démarches participatives avec les habitants, améliorer les espaces publics et collectifs, renforcer les interventions pour maintenir un cadre de vie agréable aux habitants...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q8. Concernant le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les opérations et démarches à destination des quartiers prioritaires (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action cœur de ville, GUP...)
- ◆ L'engagement des partenaires
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Q9. Concernant le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance des opérations et démarches à destination des quartiers prioritaires (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action cœur de ville, GUP...)
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Vous êtes concernés par le pilier « Cohésion sociale » (éducation, santé, prévention de la délinquance, sport et culture...)

Q10. En matière éducative, pensez-vous que le contrat de ville a permis de rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes au sein des quartiers ?

** Renouveler le PRE, poursuivre une approche globale dans les différents temps de l'enfant, lutter contre la déscolarisation, renforcer les actions de soutien à la parentalité, soutenir la mixité scolaire, favoriser l'accès au sport et à la culture...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q11. En matière de santé, pensez-vous que le contrat de ville a permis de favoriser l'accès au soin et à la prévention au sein des quartiers prioritaires ?

** Favoriser les dépistages et l'accès à l'examen périodique de santé, développer la pratique d'une activité physique, développer des actions de prévention auprès des personnes en perte d'autonomie, sensibiliser sur la santé mentale et les addictions...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q12. En matière de prévention de la délinquance, pensez-vous que le contrat de ville a permis de renforcer la sécurité des espaces publics et de réduire le sentiment d'intranquillité au sein des quartiers prioritaires ?

** Intervenir auprès des jeunes, soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique, rapprocher les acteurs de la prévention, de l'insertion et autres acteurs éducatifs, renforcer les actions hors les murs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez :

Q13. Concernant le pilier «Cohésion sociale » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ L'engagement des partenaires
- ◆ La qualité des actions proposées par les associations
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Q14. Concernant le pilier « Cohésion sociale » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?

**Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance de dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Des actions peu appropriées aux besoins identifiés
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez :

Q15. Pensez-vous que le contrat de ville a suffisamment pris en compte les trois axes transversaux suivants :

L'axe « jeunesse »

- Suffisamment
- Insuffisamment
- Ne sais pas

L'axe « égalité femmes-hommes »

- Suffisamment

- Insuffisamment
- Ne sais pas

L'axe « lutte contre les discriminations »

- Suffisamment
- Insuffisamment
- Ne sais pas

Q16. Selon vous, sur la période 2015-2022 la situation au sein des quartiers prioritaires s'est – elle ... ?

Quartiers	Dégradée	Inchangée	Améliorée	Ne sais pas
Ozon				
Lac-Renardières				
Châteauneuf				
Centre ville				

III. L'engagement des partenaires dans le contrat de ville

Droit commun : Les moyens de droit commun (par opposition aux moyens spécifiques de la politique de la ville) représentent les engagements financiers, les effectifs humains, le matériel et les équipements publics déployés sur l'ensemble des territoires, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

Q17. Pour répondre aux enjeux fixés par le contrat de ville, comment qualifiez-vous la mobilisation du droit commun de votre structure ?

Vos engagements financiers et dispositifs

Non satisfaisant Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

Vos engagements humains

Non satisfaisant Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

Vos engagements matériels et équipements publics

Non satisfaisant Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

Autre(s) engagement(s) (précisez) :

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

Précisez votre réponse :

IV. La gouvernance et la participation aux instances

Q18. Comment appréciez-vous l'implication de votre structure dans les instances et espaces d'animation du contrat de ville ?

1 - Non satisfaisant / 4 - Très satisfaisant

	1	2	3	4	Non concerné
Comité technique					
Comité de pilotage					
Groupe de travail thématique					
Autre (précisez)					

Précisez :

Q19. Dans le cadre de ces espaces d'échange comment qualifiez-vous :

	Insuffisant	Suffisant
Le partage d'information entre partenaires (actualités nationales ou locales, dispositifs ou actions mis en œuvre)		
Les échanges sur la situation des quartiers prioritaires		
La participation des habitants		
Les points d'étape et bilans des actions réalisées		

V. Les perspectives dans le cadre du contrat de ville

Q20. Avez-vous des recommandations concernant la prochaine contractualisation politique de la ville à Châtelleraut ?

Priorités thématiques :

Participation des habitants et des conseils citoyens :

Modalités d'animation :

Communication :

Gouvernance :

Autre (précisez) :

Commentaire libre :

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION